

Compte rendu du Conseil Municipal du 16 mars 2017

Nombre de conseillers en exercice 27

Nombre de conseillers présents 22

Nombre de conseillers votants 24

L'an deux mille dix-sept le seize mars, le conseil municipal de la commune de Coublevie, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Dominique Parrel, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 février 2017.

Présents : Dominique Parrel, Claude Rey, Myriam Cebola, Louis Miccoli, Martine Perrin, Jean-Pierre Métral, Claude Marcel, Gérard Rostaing, Gérard Chêne, Rachel Carretti, Geneviève Charbit, Anne Coudreuse, Eve-Marie Buisnière, Claire Panczuk Chantal Doucet, Claire Moynier, Claire Richard, Christophe Jayet-Laraffe, Patrick Warin, Benoit Astier, Benoît Mischel, Fabien Fortoul.

Absents : Cécile Bally, Françoise Derancourt Pons, Odile Lantz

Pouvoirs : Christophe Rival à Benoit Astier, Jean-Marc Roux- Sibilon à Anne Coudreuse.

Secrétaire de séance : Rachel Carretti.

La séance est ouverte à vingt heures trente.

Le Maire demande au Conseil Municipal de valider les trois derniers comptes rendus. Ceux-ci sont acceptés à l'unanimité.

FINANCES

BUDGET COMMUNE

Le maire rappelle que le travail présenté ce soir a comme base les propositions de la commission de finances réunie à trois reprises qui a mis en œuvre le débat d'orientations budgétaires.

. L'exercice de cette année était un peu plus facile puisque nous avons un report confortable de l'année précédente conformément au souhait du Maire. Le Maire rappelle également que suite à la réunion publique portant sur le projet de l'école du Bérard, le programme « Ecole du Bérard » a été modifié : il reste sur celui-ci une somme qui permettra de procéder au changement de la chaudière si nécessaire, puisque celle-ci étant ancienne une panne pourrait survenir. D'autre part est inscrit également dans ce programme, la possibilité éventuelle de réaliser le jeu de basket, la cour et l'aménagement de l'appartement du rez-de-chaussée. Bien entendu, ces trois derniers points se verront traiter selon l'avancement des travaux du comité consultatif et après avis du Conseil Municipal.

Vote du compte administratif 2016

Dossier présenté par Fabien Fortoul.

Fabien Fortoul présente le compte administratif 2016 en commentant les dépenses et les recettes effectuées, les conséquences de la Loi de finances se rapportant à l'exercice et les points importants relatifs à notre budget.

Sur 2016 en fonctionnement :

- du fait d'un apport de recettes de fonctionnement plus importantes que celles prévisibles : + 6 000 € recouvrement d'impôts, dotation de l'Etat + 36 000 €, vente de matériel + 14 000 €, remboursement de salaires + 44 000 €, une dotation de l'Etat « les maires bâtisseurs + 32 604 €, + 7 000 € allocation PEDT, + 6 170 € produits des services et ventes diverses, taxes sur terrains devenus constructibles + 22 948 €, droit de mutation + 9000 € soit un total de + 177 722 € et de charges prévues et non dépensées : dépenses imprévues non consommées 30 000 €, dépenses de fonctionnement prévues et non effectuées environ 52 000 €, soit un montant de 82 000 €, ce qui reflète une gestion rigoureuse, réfléchie et de qualité tant par les élus que par l'équipe du personnel, le prélèvement d'un montant de 464 090 € est plus important sur les dépenses que celui prévu.

Le compte administratif s'établit comme suit :

Section de fonctionnement.

Recettes de fonctionnement 3 199 412.62 €

Dépenses de fonctionnement 2 735 322.42 €, soit un résultat de gestion de 464 090.20 €.

Section d'investissement

Recettes d'investissement 1 390 388.44 €

Dépenses d'investissement 1 186 617.64 €

Soit un solde d'exécution 203 770.80 € + 1 495 437.33 € (solde N-1) = 1 699 208.13 €

Les restes à réaliser recettes s'élèvent à 1 159 041.51 €.

Ils correspondent à des encaissements en cours, la vente de l'école du Bourg 230 000 €, l'emprunt pour l'achat du terrain des consorts Burllet-Viennay « chemin d'Orgeoise »

694 000 €, le fonds de compensation TVA 2016 51 117 €, des subventions diverses d'un montant de 132 529 €, le remboursement du SPIC 51 595 €.

Les restes à réaliser dépenses sont de à 1 317 602.39 €. Le tableau des restes à réaliser s'établit ainsi :

| N° du programme | Désignation du programme | BUDGET TOTAL 2016 (avec reports votés et Décisions Modificatives) | Montants réalisés par programme | R.A.R. |
|-----------------|--|---|---------------------------------|---------------------|
| 0201 | Aménagement de sécurité sur diverses voiries incluant les schémas piétons cycles | 71 173,40 € | 5 016,00 € | 50 579,40 € |
| 0202 | Environnement | 21 787,25 € | 2 593,25 € | 7 476,00 € |
| 0301 | Eaux pluviales | 155 655,76 € | 39 839,02 € | 64 632,40 € |
| 0401 | Aménagement route de Vouise | 12 282,00 € | | |
| 0601 | Centre de Loisirs | 50 153,60 € | 32 547,00 € | 6 903,57 € |
| 0801 | Club House (tennis) | 6 912,00 € | 6 480,00 € | |
| 0803 | Aménagement mairie Orgeoise | 3 000,00 € | 3 000,00 € | |
| 0804 | Ecole du Bérard | 101 788,90 € | 22 757,35 € | 67 541,70 € |
| 0902 | Développement durable | 54 454,05 € | 1 276,80 € | 25 745,00 € |
| 0903 | Etudes diverses et honoraires | 22 640,00 € | 7 080,00 € | 7 320,00 € |
| 1001 | Centre Technique Municipal | 19 920,00 € | | 18 954,00 € |
| 1401 | Terrain Dalmassière | 660,00 € | | |
| 1501 | Politique Culturelle, Patrimoine et Animation | 4 806,00 € | 4 806,00 € | |
| 1601 | Accessibilité | 30 996,00 € | | 28 356,00 € |
| 8601 | Gymnase | 15 612,00 € | 6 480,00 € | 9 132,00 € |
| 8700 | Bâtiments communaux | 864 100,26 € | 632 267,26 € | 217 035,83 € |
| 8703 | Acquisition de matériel | 130 000,27 € | 126 532,44 € | |
| 8705 | Eclairage public | 52 475,26 € | 40 044,36 € | 9 348,53 € |
| 8707 | Achat de terrains | 914 400,10 € | 61 004,42 € | 787 216,84 € |
| 9602 | Groupe scolaire | 43 721,85 € | 31 004,05 € | |
| 9901 | Cimetière | 27 300,00 € | 9 938,88 € | 17 361,12 € |
| | | | | 1 317 602,39 |

Fabien Fortoul rappelle que les états détaillés du compte administratif par article et par chapitre sont joints à la note de synthèse, et que ceux-ci seront mis sur l'espace numérisé des élus. Après discussion et débat, le Maire sort de la salle. Claude Rey 1^{er} adjoint, prend la présidence du conseil municipal et demande à celui-ci de s'exprimer sur le compte administratif 2016.

Nombre de conseillers en exercice 27

Nombre de conseillers présents 21

Nombre de conseillers votants 23

Le conseil municipal à l'unanimité par 23 voix pour accepte le compte administratif tel que présenté.

Après le vote, le Maire rentre dans la salle du Conseil Municipal.

Nombre de conseillers en exercice 27

Nombre de conseillers présents 22

Nombre de conseillers votants 24

Approbation du compte de gestion 2016.

Le compte de gestion est présenté. Il est conforme au compte administratif.

Il est soumis à l'approbation.

Le conseil municipal à l'unanimité par 24 voix pour accepte le compte de gestion 2016.

Affectation des résultats.

La somme à affecter est de 464 090.20 €. Il est proposé d'affecter cette somme au compte 1068 budget 2017. Le Conseil Municipal après débat par 24 voix pour accepte d'affecter 464 090.20 € au compte 1068 du budget 2017.

Vote des taux.

Fabien Fortoul explique que le budget 2017 est proposé par la commission des finances sans changement des taux par rapport à 2016.

La loi de finances pour 2017 a fixé un coefficient de revalorisation des valeurs locatives à 1.004. Le produit annoncé sur la proposition de budget 2017 tient compte des bases signifiées sur l'état 1288M notifié par la DGFIP à la fin d'année 2016. Sur cet état les bases sont un peu plus basses que sur le document FDL transmis lors du budget 2016. Les bases 2017 ne sont pas encore communiquées par les services de l'Etat, elles le seront certainement fin mars 2017. Le Maire rappelle que les bases de Coublevie sont sur le Pays Voironnais celles qui sont les plus hautes.

Fabien Fortoul explique que la fiscalité de Coublevie en terme de produit est très peu dynamique.

Il rappelle les taux : TH 9.29 %, FB 17.27 %, FNB 48.33 %.

Le Maire rappelle que 1% augmentation des taux rapporte 16000 € en recettes. Il est proposé de voter sur la décision : « ne pas augmenter les taux pour 2017 ».

Le Conseil Municipal à l'unanimité par 24 voix pour accepte cette proposition.

Vote du budget primitif 2017.

Fabien Fortoul présente le BP 2017. Le budget primitif proposé pour 2017 est également le résultat du travail de plusieurs commissions des finances, il retraduit le DOB décidé par le conseil municipal, et intègre la mise en suspend du projet de l'école du Bérard. Le budget primitif 2017 prend en compte également les modifications liées à la renégociation du prêt du réseau chaleur.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme 3 063 105 €

Les principales recettes sont :

- . Les produits services et ventes diverses 313 020 € constituées par les concessions cimetière, redevances et produits scolaires, les travaux en régie 28 000 €,

- . Les produits des impôts et taxes 1 974 978 € dont contributions directes 1 700 000 €, attribution de compensation 51 491€, dotation de solidarité communautaire 65 487 €, taxe sur électricité 48 000 €, taxe afférente aux droits de mutation 110 000 €.

- . Les dotations et participations 642 737 € essentiellement les dotations d'Etat 395 037 €, la participation de St Jean de Moirans pour le service de police municipale 44 000 €, les subventions CEJ PSEJ 31 000 €, l'attribution du fonds départemental de la TP 72 000 €, les attributions de compensation d'Etat sur les taxes foncières et taxes d'habitation 19 000€, la participation du CCAS pour le remboursement à la commune des frais de personnel, le reversement de la TVA sur certains articles de fonctionnement année N-1 12 000 €, la redevance du centre technique Pays Voironnais 19 740 €,
- . Les autres produits de gestion courante 59 870 € essentiellement constitués des locations de biens.
- . Les produits financiers 3 000 € qui correspondent au remboursement des intérêts du prêt du CCAS,
- . Les atténuations de charges 40 000 € (remboursement de salaires).

Les principales dépenses sont :

- . Les charges à caractère général 955 831 €, les charges de personnel 1 445 205 €, les charges courantes 306 368.55 € constituées des indemnités et frais de mission aux élus 90 500€, les contributions et participations obligatoires 128 888 €, des subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé 86 980.28 € dont 34 180.28 € de subvention d'équilibre au SPIC, les charges financières 59 098 €, la dotation aux amortissements 230 000 €, une prévision de dépenses imprévues 30 000 €.
- La prévision de virement de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement est de 30 101.70 €.

Fabien Fortoul rappelle au Conseil Municipal les présentations de début de mandat sur lesquelles il expliquait « l'effet de ciseau » qui risquait de se produire : en effet les dépenses de fonctionnement augmentent étant donné que la collectivité grandit, la population est bientôt à 5 000 habitants, de nouveaux investissements créés entraînent des dépenses de fonctionnement.

La raréfaction des recettes de fonctionnement, qui sont une réalité, mais qui a été masquée par quelques recettes nouvelles (expliquées ci-dessus), ont permis de faire illusion. L'état de fiscalité directe locale, le montant des dotations ne sont pas notifiés : une décision modificative sera nécessaire, mais quoiqu'il en soit nous voyons très bien que la situation devient compliquée.

Dominique Parrel confirme : cette présentation et explique que l'effet ciseau est présent aujourd'hui dans toutes les collectivités. Certaines collectivités vendent des biens immobiliers.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 4 715 967.72 €. Le détail des programmes à réaliser sur 2017 est présenté. Sur celui-ci vous trouvez également les détails des restes à réaliser 2016. Le montant des travaux à réaliser dans les différents programmes s'élève à 1 595 669.72 €. Le montant des restes à réaliser en dépenses est de 1 317 602.39 €, en recettes 1 159 041.51 €.

Les principales dépenses d'investissement sont le remboursement de l'emprunt, le remboursement au Pays Voironnais des travaux d'eau potable concernant l'OAP Courbassière, une opération d'ordre (travaux en régie et amortissement), les travaux concernant le programme des eaux pluviales qui est équilibré avec un emprunt qui s'effectuera au fur et à mesure des tranches de travaux soit 596 400 €.

Fabien Fortoul rappelle que suite à la réunion publique sur l'école du Bérard, le Maire a mis en suspend le projet dans l'optique de la création d'un comité consultatif. Après étude de différents scénarios, ce comité rendra des conclusions qu'il présentera au Conseil Municipal. Sont laissés sur le programme de l'école du Bérard, la réfection de la cour, le changement de la chaudière, le visiophone, l'aménagement de l'appartement du rez-de-chaussée, l'installation de panneaux de basket pour la somme de 150 000 €. Le Maire rappelle qu'évidemment ne seront réalisés que les travaux qui sembleraient indispensables du type changement de la chaudière en cas de panne. Pour le reste, le conseil municipal devra se prononcer.

En ce qui concerne les recettes d'investissement 2017 elles sont essentiellement constituées par l'excédent d'investissement 2016 : 1 699 208.13 €, des subventions départementales 84 628€, la dotation aux

amortissements 230 000 €, le FCTVA 155 000€, la taxe d'aménagement 100 000€, et la prévision de prélèvement sur la gestion 2016 30 101.70 € Tous ces chiffres sont présentés dans le document joint.

Le Maire explique que les travaux qui doivent être encore réalisés par rapport au PPI fixé en début de mandat sont : les travaux de sécurisation de la route de Vouise et les travaux de réhabilitation de l'école du Bérard.

Dominique Parrel explique que depuis 30 ans qu'il établit des budgets, et il pense que les élus présents depuis plusieurs mandats sont en adéquation avec lui, il n'a jamais vu une prévision d'autofinancement aussi faible. Donc il va falloir être très raisonnable et raisonné. Nous allons attendre les notifications de bases fiscales, de dotation et nous verrons si des recettes supplémentaires se rajoutent.

Il précise également que nous avons eu les annonces de subventions du département et de l'Etat en ce qui concerne la DETR : dès que le comité consultatif se sera prononcé il faudra refaire et/ou reprogrammer les demandes, voir les inscriptions budgétaires. Quoiqu'il en soit, il fait un courrier au Président du département et à Monsieur le préfet pour expliquer la situation.

Eve Marie Buissière se demande pourquoi sur le programme école du Bérard, la cour, l'appartement sont programmés.

Dominique Parrel rappelle que ces décisions seront prises par le conseil municipal après décision du comité consultatif. Il faut laisser travailler le comité consultatif.

Le Maire confirme que le budget intègre dans le programme eaux pluviales, la somme de 100 000 € qui correspond à la réalisation de la zone humide du Bouvier qui compense la zone supprimée pour réaliser le bassin des Verchères. Cette dépense sera équilibrée par un emprunt.

Fabien Fortoul en conclusion explique que ce débat sur le budget a été tourmenté, mais qu'un consensus a été trouvé, ce qui est satisfaisant.

Dominique Parrel remercie Fabien Fortoul pour la très bonne présentation des éléments budgétaires et pour ses explications fluides, pédagogiques et complètes.

Le conseil municipal après débat par 24 voix pour accepte le budget primitif 2017 et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à celui-ci.

BUDGET SPIC

Dossier présenté par Claude Rey.

Vote du compte administratif 2016.

Le compte administratif s'établit comme suit :

| | |
|------------------------------------|--|
| Recettes de fonctionnement | 251 300.92 € (y compris excédent 2015) |
| Dépenses de fonctionnement | 229 368.21 € |
| Soit un excédent de fonctionnement | 21 932.71 € |

| | |
|-----------------------------------|--|
| Recettes d'investissement | 160 768.15 € (y compris excédent 2015) |
| Dépenses d'investissement | 63 863.78 € |
| Soit un excédent d'investissement | 96 904.37 € |

Claude Rey détaille toutes les dépenses et recettes du compte administratif 2016.

Le conseil municipal doit se prononcer sur le compte administratif 2016.

Le Maire sort de la salle.

Nombre de conseillers en exercice 27

Nombre de conseillers présents 21

Nombre de conseillers votants 23

Le conseil municipal par 23 voix pour valide le compte administratif 2016.

Le Maire rentre à nouveau dans la salle et reprends part au débat.

Nombre de conseillers en exercice 27

Nombre de conseillers présents 22

Nombre de conseillers votants 24

Approbation du compte de gestion 2016.

Le compte de gestion est présenté il est conforme au compte administratif. Il est soumis à l'approbation.

Le conseil municipal à l'unanimité valide le compte de gestion.

Vote du Budget prévisionnel 2017.

Claude Rey précise que les opérations d'ordre concernant la renégociation de l'emprunt s'inscrivent dans ce budget 2017.

Le budget 2017 s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 321 120.65 € et en section d'investissement à 907 774.84 €.

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement la vente de la chaleur.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement ce sont les assurances, la gestion de l'achat de combustible (R1), exploitation maintenance (R2), le coût de la gestion des cendres, la compensation gaz/bois pour l'Ehpad, les honoraires du cabinet KaLice, les charges financières.

Il sera nécessaire de voter les tarifs lors du prochain conseil municipal.

Les recettes d'investissement sont constituées essentiellement d'opérations d'ordre.

Les dépenses d'investissement sont les opérations d'ordre, le remboursement de l'emprunt qui a été renégocié, un montant de futurs travaux de raccordement de l'Ehpad, l'avenant n° 1 avec Dalkia qui est en cours de négociation.

Le conseil Municipal doit délibérer sur le budget prévisionnel 2017.

La commune a avancé au SPIC : 32074 € en 2014 et 142 408,67 € en 2015 soit un total de 174 482,67 €.

Un remboursement de 50 000 € a été fait en 2016. Il reste à rembourser sur cette avance 124 482,67 €

Si les travaux inscrits en investissement ne sont pas réalisés dans leur totalité il faudra rembourser le budget de la commune en fin d'année. Une délibération sera nécessaire.

Pour rappel une aide non remboursable de 15 000 € a été apportée par le budget de la commune lors de la création du SPIC. (Dotation initiale).

En 2017 il est nécessaire d'abonder le budget SPIC pour un montant de 34 180.28 €. Cela s'explique par les ICNE et par la renégociation du prêt mais qui sur le long terme est tout de même une opération positive. Le Conseil Municipal doit valider l'avance de 2017.

Un tableau synthétique du budget SPIC a été fourni avec des commentaires expliquant les sommes, les différences. Dans ce tableau toutes les valeurs du compte administratif et du budget prévisionnel sont détaillées.

Dans ce tableau sont inscrites les opérations d'ordre liées à la renégociation de l'emprunt.

| COUBLEVIE RESEAU CHALEUR (en HT) | | CA 2014 | CA 2015 | CA 2016 | BP 2017 |
|----------------------------------|--|-------------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|
| Recettes investissement | | | | | |
| 001 | report excédent N-1 | | 12 723,33 | 8 706,37 | 96 904,37 |
| 16 | Emprunt | 750 000,00 | | | |
| 166 | refinancement de la dette | | | | 692 868,91 |
| 1641 | emprunts | | | | 10 436,15 |
| 1641/041 | emprunts en € | | | | 69 876,87 |
| 1687 | (autres dettes) Participation commune à investissement | 32 076,00 | 118 674,17 | | |
| 13 | Subvention | 328 185,00 | 158 015,00 | 119 031,70 | |
| 1562 | provision pour provision matériel | | | | |
| | tva | | | | |
| 28138 | dotation aux amortissements | | 26 172,68 | 33 030,08 | 33 030,08 |
| 4817 | pénalités de renégociation de la dette | | | | 4 658,46 |
| | total | 1 110 261,00 | 315 585,18 | 160 768,15 | 907 774,84 |
| Dépenses investissement | | | | | |
| 16 | emprunt | 50 630,58 | 24 378,28 | 25 443,61 | 26 555,49 |
| 166 | Refinancement de la dette | | | | 622 992,04 |
| 166/41 | Refinancement de la dette | | | | 69 876,87 |
| 20 | immo incorporelles (études) | | 0,00 | | |
| 1687 | reversement à la commune | | | 26 265,17 | |
| 21 | immo corporelles (travaux) | 1 046 907,09 | 274 295,90 | | 103 342,78 |
| 13918 | amortissement subvention | | 8 204,63 | 12 155,00 | 15 130,79 |
| 4817 | pénalités de renégociation de la dette | | | | 69 876,87 |
| | total | 1 097 537,67 | 306 878,81 | 63 863,78 | 907 774,84 |
| | solde d'investissement | 12 723,33 | 8 706,37 | 96 904,37 | 0,00 |
| Recettes fonctionnement | | | | | |
| 002 | report excédent de fonctionnement | | 10 689,86 | 60 875,25 | 21 932,71 |
| 706 | vente chaleur | | 214 315,72 | 178 270,67 | 180 000,00 |
| 774 | produits exceptionnels | 15 000,00 | | | 34 180,28 |
| 777 | amortissement subvention | | 8 204,63 | 12 155,00 | 15 130,79 |
| 778 | autres pdts exceptionnels | | | | |
| 796 | transfert de charges financières | | | | 69 876,87 |
| | total | 15 000,00 | 233 210,21 | 251 300,92 | 321 120,65 |
| Dépenses fonctionnement | | 4 310,14 | | | |

| | | | | | |
|--------------|--|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| 11 | charges à caractère général | 4 310,14 | 115 599,84 | 163 907,84 | 151 300,00 |
| 6061 | gestion achat combustible (R1) | | 81 998,43 | 114 511,45 | 85 000,00 |
| 6168 | assurances | | | 4 612,94 | 2 500,00 |
| 6156 | exploitation maintenance (R2) | | 30 937,41 | 39 199,27 | 31 000,00 |
| 6288 | gestion des cendres | | | 253,14 | 3 000,00 |
| | compensation Ehpad (gaz) | | | | 25 000,00 |
| 6226 | honoraires | | 2 664,00 | 5 328,60 | 4 800,00 |
| 658 | charges diverses de gestion courante | | | 2,44 | |
| 66111 | intérêts | 4 310,14 | 30 562,44 | 29 497,11 | 28 385,23 |
| 66112 | icne | | | | 26 166,01 |
| 6688 | autres charges financières | | | | 76 876,87 |
| 6688 | frais bancaires | | | | 704,00 |
| 673 | titres annulés | | | 2 933,18 | |
| 6811 | dotation aux amortissements | | 26 172,68 | 33 030,08 | 33 030,08 |
| 6811 | provision pour renouvellement mat (R3) | | | | |
| 6862 | dotation charges financières à répartir | | | | 4 658,46 |
| | total | 4 310,14 | 172 334,96 | 229 368,21 | 321 120,65 |
| | excédent OU déficit de fonctionnement | 10 689,86 | 60 875,25 | 21 932,71 | 0,00 |

Benoit Astier demande si un bilan sera effectué pour connaître le vrai coût de cette chaleur.

Claude Rey confirme que le bureau d'études Kalice réalise chaque année une analyse de l'année terminée et il doit réaliser le bilan à court, moyen et long terme sur le fonctionnement.

Patrick Warin, confirme que bien sûr il faut le faire, mais quoi qu'il en soit nous devons passer à ce type d'installation sur le plan énergétique.

Dominique Parrel confirme que le Pays Voironnais dans le cadre du projet « territoires à énergie positive » met en œuvre des plans d'action. En 2050 : nous devons avoir réduit de moitié la consommation d'énergie d'aujourd'hui et sur cette moitié restante nous devons être sur des énergies renouvelables. Le réseau chaleur rentre complètement dans cet objectif.

Après débat le Conseil Municipal appelé à se prononcer sur le BP 2017 du SPIC approuve à l'unanimité ce budget et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à celui-ci.

Le maire présente les résultats du budget 2016 CCAS et le budget 2017 CCAS afin d'établir la consolidation des budgets.

| RESULTATS CCAS 2016 | | |
|----------------------------|-----------------------|-----------------------|
| | fonctionnement | investissement |
| Excédent 2015 | 30 555,39 € | 114 220,61 € |
| Recettes 2016 | 94 754,63 € | 5 871,58 € |
| Dépenses 2016 | 86 194,66 € | 4 116,04 € |
| résultats 2016 | 39 115,36 € | 115 976,15 € |

| BP 2017 CCAS | |
|-----------------------------|--------------|
| Section de fonctionnement : | 138 768.36 € |
| Section d'investissement : | 121 676.15 € |

Emprunt SPIC

Dossier présenté par Claude Rey.

L'emprunt du SPIC a été renégocié avec la banque postale au taux de 1,47%. L'indemnité de remboursement anticipé auprès du CA est de 80 113 €. Le gain est de 87 955.14 €. Le gain budgétaire annuel est de 2352.21 €. Le conseil municipal doit se prononcer sur ce nouveau contrat.

Après débat, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat et tous les documents qui sont liés à ce sujet.

Clôture d'une régie

Point présenté par Dominique Parrel.

Du fait du changement de modalités de paiement des factures du restaurant scolaire et de la garderie, la régie encaissant la garderie et le restaurant scolaire est arrêtée à compter du 1^{er} janvier 2017. Il est mis fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie. Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Le Conseil Municipal doit valider cet arrêt.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à arrêter la régie garderie restaurant scolaire à compter du 1^{er} janvier 2017 et l'autorise à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

Contribution financière pour extension du réseau public de distribution électrique

Point présenté par Dominique Parrel

Suite à la délivrance de l'autorisation d'urbanisme et à la demande de raccordement de 15 lots « lotissement Cottages » chemin de l'Echaillon, une convention de contribution financière pour une extension du réseau public de distribution d'électricité est à contracter entre ENEDIS et la commune de Coublevie. Le montant de la contribution est de 37 636,36 € TTC. Ce montant est prévu au budget 2017.

Le conseil Municipal à l'unanimité accepte cette convention et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à celle-ci.

Une autre convention est à signer avec ENEDIS : celle portant sur l'OAP de Courbassière. Le montant est de 55540.91 €. Ce montant à régler à ENEDIS est inscrit au budget 2017. Le budget prévoit l'encaissement de la recette en investissement à travers les PUP réalisés sur cette opération. Le conseil Municipal à l'unanimité accepte cette convention et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à celle-ci.

ADMINISTRATION GENERALE

Règlements de location et d'utilisation de la salle communale.

Dossier présenté par Jean-Pierre Métral.

Les travaux d'extension de la salle communale permettent l'utilisation de plusieurs salles. En conséquence des contrats de location sont à soumettre au Conseil Municipal.

Contrats de location à valider :

. Pour les particuliers : salle Chartreuse + cuisine ou salle Chartreuse + salle Vercors + cuisine.

- . Pour les associations : salle Chartreuse, salle Vercors, salle de Vouise.
 - . Pour l'utilisation de la salle Bavonne avec le club Soleil Couchant.
- Sont également mis en approbation :
- . Le protocole d'activation et de désactivation de l'alarme intrusion de la salle chartreuse Vercors et cuisine, salle Vercors, salle Chartreuse et cuisine,
 - . La convention de sécurité pour l'utilisation de la salle communale (cette convention concerne toutes les salles).
 - . L'état des lieux avant et après manifestation (salle Bavonne, Vercors, Chartreuse, Vouise, cuisine).
 - . La fiche de préparation de manifestation pour les associations est également à valider ;
- Une modification a été apportée pour l'utilisation du lave-vaisselle pour les particuliers et les associations.
Les tarifs sont à valider.

Pour les particuliers :

| Tranche horaire | Salle Chartreuse + cuisine | Salle Chartreuse + salle Vercors + cuisine |
|------------------------------|----------------------------|--|
| vendredi 18h30 /dimanche 10h | 600 € | 750 € |
| vendredi 18h30 /dimanche 20h | 700 € | 900 € |
| Samedi ou dimanche 8h / 20h | 350 € | 500 € |
| samedi 10h au dimanche 10h | 450 € | 600 € |
| apéritif 4 h | 150 € | 200 € |
| Caution salle | 1200 € | 1500€ |
| Caution badge porte | 30 € | 30 € |
| Caution alarme intrusion | 30 € | 30 € |
| acompte | 250 € | 300 € |
| annulation | 250 € | 300 € |

Pour les associations :

| | |
|-----------------------------|--------|
| Caution pour la salle | 1500 € |
| Caution pour le badge porte | 30 € |
| Caution alarme intrusion | 30 € |

Le conseil municipal après débat valide à l'unanimité les règlements, toutes les pièces faisant partie du contrat de location et les tarifs. Ils autorisent le Maire à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

INTERCOMMUNALITE

Dossier présenté par Dominique Parrel.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Dossier présenté par Dominique Parrel.

Les dispositions de l'article 136 de la loi ALUR promulguée le 26 mars 2014 prévoient que :

. Les communautés de communes et d'agglomération existantes à la date de publication de la loi, et n'étant pas compétentes en matière de Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le deviennent automatiquement le lendemain de l'expiration d'un délai de 3 ans, à partir de la publication de ladite loi, à savoir le 27 mars 2017 ;

. Si dans les 3 mois précédant le terme de ce délai de 3 ans (c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017), au moins 25 % des communes membres de l'EPCI représentant au moins 20% de sa population s'y opposent par délibération, ce transfert de compétence n'a pas lieu.

En application de ces dispositions la communauté d'agglomération du Pays Voironnais, deviendra compétente en matière de PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et de cartes communales le 27 mars 2017 sauf si 8 communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent.

Le maire rappelle la délibération sur le PLUI votée en septembre 2015 se prononçant contre le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et Carte Communale » à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Le Maire estime que les arguments développés pour ne pas valider le PLUI sont toujours d'actualité. Il n'envisage pas lors de ce conseil de donner un avis contraire un an après.

Les raisons qui avaient été évoquées :

1° Homogénéisation des règles qui s'appliqueront sur tout le Pays Voironnais sans respecter les identités des différents territoires.

2° le règlement d'urbanisme est une décision politique et le risque de se voir appliquer un règlement uniforme sur certaines zones est un danger pour notre commune.

3° Le financement de cette compétence n'est toujours pas défini.

Le Conseil Municipal doit se prononcer.

Dominique Parrel argumente sa position. De plus la Loi en 2020 imposera cette compétence aux communautés d'agglomération.

Gérard Rostaing demande la position des communes au sein du Pays Voironnais.

Dominique Parrel précise que les petites communes entre 1500 et 3500 habitants sont pour le PLUI

Pour le Maire, un compromis amènerait à la majorité : ce serait d'avoir un PADD intercommunal qui fixerait les enjeux du développement du territoire, et le règlement et le zonage qui resteraient une décision des communes.

Fabien Fortoul estime que cette question est posée trop tard dans la soirée, trop vite. C'est un enjeu important. Il faut que nous prenions des décisions. Il faut maintenant aller vite on a déjà perdu trop de temps. Il ne comprend pas la position de Dominique Parrel. Il s'agit d'une anticipation d'évolution qui passe par un document intercommunal. Réduire l'aménagement à sa commune cela a un effet réducteur. Les élus devraient être avant-gardistes, mais non aujourd'hui on attend, c'est regrettable.

Le Maire rejoint Fabien Fortoul. Il est convaincu que c'est un enjeu d'aménagement du territoire, autant économique que environnemental d'où un PADD de territoire.

Fabien Fortoul pense qu'en ayant un PADD intercommunal et un zonage qui reste au niveau de la commune, on n'avance pas sur le raisonnement de fond.

Dominique Parrel pense que le zonage appartient aux élus, à la population pour la maîtrise de ce qui est souhaitable sur le territoire de la commune.

Fabien Fortoul pense que c'est de la démagogie de parler PLUI et concentration urbaine. On voit bien que Voiron n'est pas uniforme. Les communes n'ont pas une homogénéité de construction. L'aménagement du territoire ce sont des quartiers qui vivent les uns avec les autres, et on se doit de penser territoire.

Jean Pierre Métral estime que la commune vient d'investir dans un PLU. Passer en PLUI pose question.

Fabien Fortoul pense que le problème c'est simplement qu'aujourd'hui l'association des maires boycotte des lois qui sortent, ce sont des lobbys de Maire et c'est dommageable.

Patrice Warin pense qu'une granulométrie doit être réfléchi, prévue. Pourquoi ne pas grouper des communes avoisinantes : Voiron et les communes avoisinantes.

Après débat le Maire fait procéder au vote.

3 voix pour le PLUI : Fabien Fortoul, Benoit Astier, Christophe Rival

1 abstention : Geneviève Charbit

20 voix contre le PLUI.

Dominique Parrel demande à l'assemblée la possibilité de rajouter une question à l'ordre du jour : constitution d'un comité consultatif gérant une réflexion sur l'avenir des écoles de Coublevie. A l'unanimité les conseillers acceptent ce rajout à l'ordre du jour.

COMITE CONSULTATIF SUR LES ECOLES

Le Maire rappelle que suite à la réunion publique portant sur l'extension et la réhabilitation de l'école du Bérard, il s'est engagé après avis des conseillers municipaux présents lors de cette réunion de créer un comité consultatif. Il met au vote la création de ce comité consultatif : 23 voix pour, 1 abstention Eve-Marie Buisnière.

Pour la gestion de ce comité consultatif, il serait intéressant d'avoir la compétence de Didier Locatelli New Deal, qui nous a déjà accompagnés sur un comité consultatif et qui nous a beaucoup apporté.

Patrick Warin, conseiller municipal serait le manager de ce comité.

Le Maire propose dans ce comité 3 collèges :

- . 1 collège élus
- . 1 collège parents d'élèves
- . 1 collège citoyen

Le Maire propose les noms suivants pour le collège « élus » :

- . Benoit Astier, Jean Pierre Métral, Myriam Cebola, Anne Coudreuse, Fabien Fortoul.

Collège parents

- . 2 parents fédération FCPE, 2 parents association APIC.

Collège enseignants 4 enseignants

Collège citoyens

Eloïse Lambert

Antoine Villard

Stéphane Lambersend

Sylvie Tourbier

Eve Marie Buissière revient sur le rôle de ce comité consultatif.

Benoit Mischel demande quelle est la méthodologie utilisée pour la désignation des membres des collèges. Il est contrarié par la méthode ;

Fabien Fortoul estime que Didier Locatelli de New Deal doit mettre en place une méthodologie, une organisation, l'expliquer. Il est peut-être prématuré de former et de désigner les membres ce soir.

Le maire met au vote la forme et la désignation des personnes.

Devant le nombre de personnes qui s'abstiennent ou qui sont contre le Maire décide de remettre cette question à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal. Il estime que ce dossier ne doit pas être l'objet de désaccord. Il est nécessaire de partir sur de bonnes bases pour que le travail de ce comité se réalise dans de bonnes conditions et soit utile.

Fin de la séance à 23h35.

Questions diverses.